



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013**

À une séance ordinaire tenue le 11 novembre 2013, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire  
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1  
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2  
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3  
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4  
M. André Sévigny, conseiller n° 5  
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 17 personnes sont présentes dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

**ÉTUDE :**

---

**7. SERVICE D'URBANISME**

- a. Adoption du règlement n° 719-2013
- b. Adoption du règlement n° 720-2013
- c. Adoption du règlement n° 721-2013
- d. PIIA projet intégré – Route 273 – 393 à 397, Route 273
- e. Dérogation mineure – lot 5 378 299, Route 273
- f. Dérogation mineure – 393, Route 273
- g. CPTAQ – lot 3 584 538, rang de Pierriche
- h. PIIA affichage et dérogation mineure – 126, rue Principale

**8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

- a. Aide financière à une joueuse de ringuette de St-Apollinaire

**9. SERVICE DES INCENDIES**

- a. ...

**10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

- a. Correction de lot pour l'acceptation du prolongement de la rue Terry-Fox intersection rue Moreau

**11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**

- a. Correction – Financement des règlements 462-2003, 463-2003, 464-2003, 465-2003, 466-2003 et 655-2011
- b. Subvention à Opération Nez-Rouge



**12. ADMINISTRATION**

- a. Reconnaissance et déclaration de l'abolition et de la fermeture de l'ancien chemin public inclus dans le lot rénové 3 388 235
- b. Vente de terrains – rues des Orchidées et des Campanules
- c. Autorisation pour appel d'offres - entretien ménager de l'Hôtel de Ville et Place Francoeur

**13. AGENDA POLITIQUE**

- a. Réception des déclarations des intérêts pécuniaires des élu(e)s
- b. Autorisation – signatures du maire en poste
- c. Nomination du maire suppléant
- d. Nomination des conseillers, conseillère sur divers comités

**14. VARIA**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

15987-11-2013  
point no 4

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

15988-11-2013  
point no 5

**ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

**Salaires bruts payés - Octobre**

Ginette Moreau Daigle	3 673,05 \$
Léopold Rousseau	1 335,66 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 335,66 \$
Jonathan Moreau	1 335,66 \$
André Sévigny	1 335,66 \$
Julie Rousseau	1 335,66 \$
Bernard Ouellet	1 335,66 \$
Martine Couture	10 507,02 \$
Martin Miller	5 378,28 \$
Renault Lepage	8 173,89 \$
Dany Lamontagne	6 631,98 \$
<b>Membres du conseil et cadres :</b>	<b>42 378,18 \$</b>
<b>Employés voirie et bureau :</b>	<b>85 933,25 \$</b>
<b>Service de sécurité incendie :</b>	<b>10 156,69 \$</b>
<b>Bibliothèque et brigadières :</b>	<b>6 388,00 \$</b>
<b>Personnel de la SAAQ :</b>	<b>10 886,00 \$</b>
<b>Élections</b>	<b>507,00 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour octobre 2013 :</b>	<b>156 249,12 \$</b>



## Comptes payés - Octobre

Postes Canada	Avis d'élection	489,25 \$
Hydro-Québec	Électricité - rue des Bouleaux	5,46 \$
Superpass	Essence et diesel	6 691,27 \$
CLD de Lotbinière	2 cartes pour souper des gens d'affaires	200,00 \$
Chevaliers de Colomb	7 cartes - 25 <sup>e</sup> anniversaire	175,00 \$
Club Lions St-Apo	Cocktail-bénéfice	560,00 \$
Les Amis de la musique	Contribution financière (amplificateur)	300,00 \$
Hockey mineur St-Apo	Subvention hockey mineur	9 700,00 \$
Fabrique de St-Apollinaire	7 cartes - spectacle de chants	315,00 \$
Gaston Delage	Remb. certificat de localisation	200,00 \$
France Croteau	Subvention soccer intérieur	50,00 \$
Nancy Dion	Subvention soccer intérieur	50,00 \$
Mélanie Auger	Subvention soccer intérieur	50,00 \$
Marianne-Julie Bolduc	Subvention soccer intérieur	50,00 \$
Cinthia Martineau	Subvention soccer intérieur	50,00 \$
Nancy Brisson	Subvention soccer intérieur	50,00 \$
Myriame Trudel	Subvention soccer intérieur	50,00 \$
Guillaume Demers	Remb. certificat de localisation	200,00 \$
Jean Bilodeau Fontaine	Remb. certificat de localisation	200,00 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	15,84 \$
Postes Canada	Avis d'élection	489,25 \$
Hydro-Québec	Installation de 5 luminaires	827,82 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 846,97 \$
Coop fédérée	Huile à chauffage - garage municipal	3 133,56 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 543,58 \$
Bell mobilité	Cellulaires	713,42 \$
Postes Canada	Apollinairois (commerces)	28,67 \$
Postes Canada	Avis d'élection	466,90 \$
ESSOR	Assurances 6 mois remorque et benne	135,45 \$
Postes Canada	Avis d'élection	466,90 \$
Hydro-Québec	Installation de 2 luminaires - rue Lupins	662,26 \$
Kathie Croteau	Remb. de certificat localisation	200,00 \$
Télus	Dommmages au réseau (des Campeurs)	1 519,01 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - octobre	1 854,94 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - octobre	1 188,13 \$
Groupe Négotel	Téléphones du 22 oct. au 21 nov.	474,68 \$
Hydro-Québec	Rue Lamontagne	646,53 \$
Télus	Téléphones, cabine tél. et internet	851,31 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs	223,74 \$
Interfas inc.	Assurances collectives - octobre	5 876,42 \$
Maison des Jeunes	Subvention - septembre	1 732,13 \$
<b>Total des comptes payés pour le mois d'octobre 2013 :</b>		<b>48 283,49 \$</b>

## Comptes à Payer - Octobre

911 Pro.com	Lumières d'urgences	536,93 \$
9212-7638 Québec inc.	Temps de niveleuse	2 845,63 \$
Acklands Grainger	Distributeur de ruban et lampe frontale	129,47 \$
Les Affaires	Renouvellement	89,62 \$
Les Amis de la Musique	Chorale Fête au Village	150,00 \$
AQLPA	Programme Changez d'air	100,00 \$
Aqua Zach	Pièces d'aqueduc	240,66 \$
Aréo-Feu	Cagoules et gants	456,35 \$
Association soccer Lotbinière	Ajustement de la saison 2013	2 469,72 \$
Atelier Genytech	Inspection camions incendie	1 231,85 \$

# Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Aubin Auto inc.	Pneus, pose et balancement	266,56 \$
Banlieue Ford	Pièces	59,37 \$
Béton Laurier	Travaux au terrain de balle	620,87 \$
Bibby Ste-Croix	Pesées de camion	68,99 \$
Biolab	Analyses	129,92 \$
Boivin et Gauvin	Réparation	90,60 \$
Brassard	Papeterie	1 193,51 \$
Carquest	Pièces	120,29 \$
Casse-Croûte Lizon	Repas élections	561,40 \$
Cathy Létourneau, notaire	Servitude de non-construction	1 100,00 \$
CGER	Location camion ordures - septembre	7 670,52 \$
Centre hydraulique GMB	Pompe et pièces balai mécanique	6 189,09 \$
Lysanne Chabot	Remb. parent entraîneur (soccer)	55,00 \$
Clinique vétérinaire Lauvien	Euthanasie et incinération	57,49 \$
Club Lions St-Apollinaire	Égouts bouchés	177,06 \$
Commerçants de la Chaudière	Frais de transport	14,15 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage d'octobre	662,54 \$
Construction Jacques Dubois & fils	Paiement final - travaux place Francoeur	11 741,55 \$
Construction Lemay inc.	Débroussaillage	4 956,86 \$
Coop Seigneurie	Filtre	17,79 \$
Corporation Sun Média	Apollinairois - Sac-Plus	98,52 \$
Manon Côté	Remb. inscription hockey	210,00 \$
Marcel Croteau	Ménage d'octobre	618,57 \$
Nicole Demers	Remboursement soccer	110,00 \$
Deschênes	Pièces	73,85 \$
Distribution Brunet	Membrane	359,64 \$
Document Express	Enveloppes	81,38 \$
Éditions Yvon Blais	Loi aménagement urbanisme	116,45 \$
EFG électrique (2010) inc.	Alimentation terrain de balles	10 807,65 \$
Enseignes Pala	Autocollants et panneau Défit Pierre Lavoie	471,40 \$
Entreprises G.N.P. inc.	Décompte 7 et libération de retenue	160 740,94 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	721,43 \$
Entretien paysager Horti-Taille	Traitements, végétaux, entretien plate-bande	4 828,73 \$
Envirotonte	Tonte de gazon	2 537,66 \$
EIRS Alarme	Surveillance	110,39 \$
Ethier avocats	Récupération TPS - TVQ	13 028,39 \$
Eugène Allard	Produits d'entretien	222,75 \$
Excavations Tourigny inc.	Décompte 2 Scandinavie et décompte 1 puits	349 085,26 \$
Exova	Analyses d'eau	281,69 \$
Express Mag	Renouvellement	28,73 \$
Ferme Jumeaux Lamontagne	Travaux St-Lazare	2 990,50 \$
Fertibeauce	Fertilisation	48,68 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	216,00 \$
Gaétan Bolduc & ass. inc.	Vérification et mesure des boues	3 306,05 \$
General Chemical	Sulfate	2 764,40 \$
Donald Groleau	Frais de déplacement - formateur	48,16 \$
Groupe Archambault	Achat de livres pour biblio	2 172,28 \$
Groupe Giroux	Développement Scandinavie	1 437,19 \$
Groupe Gesfor	Relevé des matières dangereuses	1 937,33 \$
Impressionne / Moi et A.I.G.G.	Ordinateurs biblio, bulletin de votes, papeterie	4 775,79 \$
Info-Excavation	Cotisation annuelle	287,44 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte	150,00 \$
Jolicoeur Lacasse	Honoraires professionnels et service juridique	3 860,42 \$
Dany Lamontagne	Remb. frais de congrès, permis, banderoles...	946,58 \$
L. Delisle inc.	Divers travaux	10 554,70 \$
Lettrage Rémi Gagné	Magnétiques	86,23 \$
Linde	Acétylène et oxygène	110,06 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Lumco	Fluorescents	2 405,89 \$
Mabarex	Filtres à air	402,41 \$
Magnus	Diagnostic système Filtre au sable vert	1 025,87 \$
Maheu et Maheu	Entente de gestion	686,40 \$
Marché Veilleux	Achats pour élections, caucus et terrain de jeux	129,09 \$
Mécanique Marcel	Filtre et bougie	55,88 \$
Métal Laurentide inc.	Grille bassin	1 207,24 \$
Martin Miller	Frais de déplacement - formateur	46,44 \$
M.R.C. de Lotbinière	Quote-part	17 336,16 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part - récupération	4 645,25 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide	1 021,44 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraide	243,06 \$
Judith Nadeau	Barrières terrain des loisirs - octobre	325,00 \$
Normand Côté électricien inc.	Divers travaux	3 428,32 \$
Soc. d'ass. générale Northbridge	Franchise sur réclamation - Ferme Bagatelle	1 000,00 \$
Opérations Forestières	Abattage d'arbres - Scandinavie	4 277,07 \$
Peinture Extra inc.	Peinture	476,04 \$
Performance C2	Session Noël	5 000,00 \$
Pierre Beaulieu	Consultant	4 599,00 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	82,32 \$
Plania	Accompagnement auprès du MDDEFP	6 289,13 \$
Produits industriels Jean-P. Côté	Hypochlorite	1 069,27 \$
PG Solutions	Formation et soutien	1 402,70 \$
Protection incendie PC	Recharges et inspections	866,87 \$
Publicité Impact Réac inc.	Enveloppes translucides bleues	686,40 \$
Publications CCH ltée	Manuels et code	1 451,10 \$
Publications Québec	Normes - Ouvrages routiers	189,71 \$
Qualinet Environnement	Vidange puisards	18 476,03 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	1 127,66 \$
Ray-Car	Pierre	25 980,69 \$
Réal Huot inc.	Pièces	112,45 \$
Reb. les cents frontières inc.	Terrain de baseball	21 009,92 \$
Richer Boulet	Engrais et chaux	480,90 \$
Roulement Techno inc.	Pièces	6,64 \$
Savaria	Terre à baseball	585,74 \$
Signoplus	Signalisation	1 211,84 \$
SNV-Lavalin	Services professionnels	10 080,01 \$
Sotramex 3000	Ensemencement - Scandinavie + terrain de balle	2 845,64 \$
Source Oméga inc.	Abreuvoir	1 203,70 \$
Talbot Équipement Ltée	Boyau	87,74 \$
Télé-Alarme Plus	Vérifier trouble	188,84 \$
Gérald Trottier	Remb. chaussures de sécurité	200,00 \$
Voltec	Entretien du réseau (sept. et octobre)	1 552,16 \$
Wolseley	Pièces	411,92 \$
Würth	Produits	456,99 \$
Xérox	Photocopieur	6 321,19 \$
<b>Total des comptes à payer pour le mois d'octobre 2013 :</b>		<b>776 807,15 \$</b>

15989-11-2013  
point no 7a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 719-2013**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le règlement n° 233-2012 modifiant le schéma d'aménagement révisé (SADR);

ATTENDU QUE le règlement n° 233-2012 vise entre autres à assouplir les normes de lotissement à proximité d'un cours d'eau;



ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire doit, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifier sa réglementation d'urbanisme afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au SADR;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de lotissement n° 591-2007 afin de remplacer la norme pour la profondeur minimale de 75 mètres des terrains non desservis et partiellement desservis à proximité de cours d'eau ou d'un lac par la norme prescrite au SADR de la MRC de Lotbinière à une profondeur moyenne de 60 mètres;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la modification du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 octobre 2013 par André Sévigny, conseiller no 5;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 30 septembre 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 719-2013 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

15990-11-2013  
point no 7b

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 720-2013**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté les RCI n°s 236-2012 et 238-2012 remplaçant le règlement n° 224-2011 et modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 210-2009 relativement à la zone agricole;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté ces règlements dans le but de modifier le RCI n° 210-2009 afin d'y ajouter et d'y modifier des îlots déstructurés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire doit, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage n° 590-2007 afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au RCI;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la modification du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 octobre 2013 par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 30 septembre 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 720-2013 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

15991-11-2013  
point no 7c

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 721-2013**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté les RCI n°s 236-2012 et 238-2012 remplaçant le règlement n° 224-2011 et modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 210-2009 relativement à la zone agricole;



ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté ces règlements dans le but de modifier le RCI n° 210-2009 afin d'y ajouter et d'y modifier des îlots déstructurés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire doit, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son plan d'urbanisme règlement n° 589-2007 afin de modifier le plan des affectations du sol afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 octobre 2013 par Léopold Rousseau, conseiller no 1;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 30 septembre 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 721-2013 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

15992-11-2013  
point no 7d

#### **PIIA PROJET INTÉGRÉ – ROUTE 273 – 393 à 397, ROUTE 273**

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire des lots projetés 5 378 299 à 5 378 302 situés aux 393 à 397, Route 273 dans la zone 141C;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande afin de construire 3 habitations multifamiliales de 8 logements en projet intégré;

ATTENDU QUE les plans de construction et le projet d'implantation incluant l'aire de stationnement et la localisation des conteneurs ont été déposés à la Municipalité;

ATTENDU QUE les revêtements extérieurs seront composés de déclin horizontal et de pierre;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande en précisant que les façades soient bien aménagées et prévoir un aménagement adéquat sur 3 côtés des conteneurs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé.

Que les façades soient bien aménagées et prévoir un aménagement adéquat sur 3 côtés des conteneurs.

Adopté à l'unanimité

---

15993-11-2013  
point no 7e

#### **DÉROGATION MINEURE – LOT 5 378 299, ROUTE 273**

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire des lots projetés 5 378 299 à 5 378 302 situés aux 393 à 397, Route 273 dans la zone 141C;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis de lotissement numéro 2013-018 afin de cadastrer de nouveaux lots pour fins de construction de bâtiments résidentiels, soit des multifamiliales 8 logements en projet intégré;



ATTENDU QUE le lot projeté n° 5 378 299 aura une largeur de 23.04 mètres alors que la norme du règlement de lotissement numéro 591-2007 est de 30 mètres;

ATTENDU QUE la largeur demandée est due à la topographie des lieux, soit la présence d'un cours d'eau qui ne permet pas de respecter la norme de 30 mètres;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2013-048 afin de réduire la largeur du lot projeté n° 5 378 299 à 23.04 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 16 octobre 2013;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande à la majorité l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2013-048 soit acceptée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

---

### **DÉROGATION MINEURE – 393, ROUTE 273**

15994-11-2013  
point no 7f

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire des lots projetés 5 378 299 à 5 378 302 situés aux 393 à 397, Route 273 dans la zone 141C;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé une demande de permis numéro 2013-520 afin de construire une habitation multifamiliale 8 logements inclus dans un projet intégré;

ATTENDU QUE le bâtiment sera construit en bordure d'un cours d'eau et qu'une distance de 10 mètres doit être respectée pour la protection de la bande riveraine, le bâtiment devra être à 2 mètres de l'aire de stationnement;

ATTENDU QUE la norme du règlement de zonage numéro 590-2007 pour un projet intégré concernant une aire de stationnement doit être située à au moins 6 mètres de tout bâtiment principal;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2013-050 afin d'autoriser une aire de stationnement à 2 mètres du bâtiment principal;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 16 octobre 2013;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande à la majorité l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à la majorité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2013-050 soit acceptée comme demandé.

Adopté à la majorité.

La conseillère no 4, Julie Rousseau, votant contre

---

### **CPTAQ – LOT 3 584 538, RANG DE PIERRICHE**

15995-11-2013  
point no 7g

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 3 584 538 dans la zone 10A situé sur le rang de Pierriche;





ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande afin de procéder à l'enlèvement d'une butte de sable sur une superficie approximative de 15 000 m<sup>2</sup> ainsi que l'utilisation d'un chemin d'accès existant qui sera élargi.

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine, l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

15996-11-2013  
point no 7h

---

#### **PIIA AFFICHAGE ET DÉROGATION MINEURE – 126, RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 416 situé au 126, rue Principale dans la zone 152R;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 2013-460 afin d'installer une nouvelle enseigne autonome d'une hauteur de 3 mètres;

ATTENDU QUE l'enseigne servira à l'affichage du commerce ainsi qu'à la Fabrique de Saint-Apollinaire pour annoncer le columbarium, l'enseigne sera installée sur la ligne séparatrice des propriétés du commerce situé au 126, rue Principale et du terrain du cimetière;

ATTENDU QUE la norme du règlement de zonage numéro 590-2007 concernant l'implantation d'une enseigne autonome prévoit une distance minimale de 1 mètre des limites de propriété;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2013-042 pour permettre l'implantation de l'enseigne autonome mitoyenne sur la ligne séparatrice latérale des deux propriétés contiguës;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 16 octobre 2013;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007, du règlement de zonage numéro 590-2007 et du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de certificat d'autorisation d'affichage et de cette demande de dérogation mineure.

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2013-042 pour permettre l'implantation de l'enseigne autonome mitoyenne sur la ligne séparatrice latérale des deux propriétés contiguës soit autorisée comme demandé.

Que l'enseigne autonome affichant le commerce et le columbarium pour la Fabrique de Saint-Apollinaire soit autorisée comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation numéro 2013-460.

Adopté à l'unanimité.

---



15997-11-2012  
point no 8a

**AIDE FINANCIÈRE À UNE JOUEUSE DE RINGUETTE DE ST-APOLLINAIRE**

ATTENDU QUE l'Association de Ringuette de Lotbinière (ARL) a fait une demande écrite sollicitant un appui financier;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant;

ATTENDU QU'il y a une jeune fille de Saint-Apollinaire qui est inscrite;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à la participante une subvention de 50 \$, afin de réduire ses frais d'inscription et par le fait même, encourager les jeunes à faire du sport.

Adopté à l'unanimité

---

15998-11-2013  
point no 10a

**CORRECTION DE LOT POUR L'ACCEPTATION DU PROLONGEMENT DE LA  
RUE TERRY-FOX, INTERSECTION RUE MOREAU**

ATTENDU QUE Paysagiste 2000 inc. et Développement 4 Côté ont reçu l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le prolongement de la rue Terry-Fox à l'intersection de la rue Moreau, sur le lot 5 332 153 et une partie du lot 5 265 278 sur une longueur de 24.25 m;

ATTENDU QUE la partie du lot 5 265 278 d'une longueur de 24.25 mètres porte maintenant le numéro de lot 5 392 485 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire approuvé par la firme SNC-Lavalin incluant la liste des travaux à compléter pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'acceptation du prolongement de la rue Terry-Fox à l'intersection de la rue Moreau, sur les lots 5 332 153 et 5 392 485 du cadastre du Québec, circonscription de Lotbinière.

La rue cédée gratuitement à la Municipalité par Paysagiste 2000 inc. et Développement 4 Côté est considérée comme rue publique, mais les promoteurs ne seront pas dégagés de leurs engagements et de leurs responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

La Municipalité s'engage à faire l'entretien de la rue une fois l'acte de cession signé par les parties.

Le Conseil autorise le maire, Bernard Ouellet et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Cette résolution remplace et abroge la résolution n° 15926-08-2013

Adopté à l'unanimité.

---

15999-11-2013  
point no 11a

**CORRECTION – FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 462-2003, 463-2003, 464-  
2003, 465-2003, 466-2003 ET 655-2011**

ATTENDU QUE le 2 octobre 2013 les règlements 462-2003, 463-2003, 464-2003, 465-2003, 466-2003 et 655-2011 ont été financés au montant 2 904 000 \$;



ATTENDU QUE dans la demande de financement un solde disponible de 8300 \$ a été appliqué au règlement 462-2003;

ATTENDU QUE cette somme avait déjà été appliquée en 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la somme de 8300 \$ soit prélevée à même le surplus accumulé afin de combler le solde manquant.

Adopté à l'unanimité

---

16000-11-2013  
point no 11b

### **SUBVENTION À OPÉRATION NEZ-ROUGE**

ATTENDU QU'Opération Nez Rouge Lotbinière est à nouveau présent dans la MRC de Lotbinière pour l'édition 2013;

ATTENDU QUE cette campagne de prévention est parrainée par le Club Lions de St-Apollinaire;

ATTENDU QUE le Club Lions a fait une demande écrite à la Municipalité afin de leur apporter notre support financier pour cette vaste opération de prévention aux conséquences de la conduite avec les facultés affaiblies;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'allouer un montant de 100 \$ à cet organisme.

Adopté à l'unanimité

---

16001-11-2013  
point no 12a

### **RECONNAISSANCE ET DÉCLARATION DE L'ABOLITION ET DE LA FERMETURE DE L'ANCIEN CHEMIN PUBLIC INCLUS DANS LE LOT RÉNOVÉ 3 388 235 SITUÉ AU 200, RANG BOIS JOLY**

CONSIDÉRANT QU'aux termes d'un acte d'échange entre d'une part, Jean Dumas, Gilles C. Drolet et Marius Pineau («la première partie») et d'autre part La Corporation de Saint-Apollinaire («la Corporation»), signé le 26 octobre 1976 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lotbinière le 10 novembre 1976, sous le numéro 125 476, la Corporation a cédé à la première partie une lisière de terrain servant autrefois de chemin public qui est désormais incluse dans le lot 3 388 235 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière; en contrepartie de cette cession la première partie a cédé à la Corporation une autre lisière de terrain devant servir de chemin; cet échange a été fait sans soulte ni retour, puisque les lisières échangées étaient de valeur égale;

CONSIDÉRANT QUE certaines formalités prescrites par la loi n'ont pas été respectées quant à la cession de l'emprise de l'ancien chemin public, il est donc requis d'adopter les correctifs appropriés afin de régulariser les titres de propriété du lot 3 388 235, propriété située au 200, rang Bois Joly;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De déclarer la fermeture et l'abandon de l'ancien chemin public situé à proximité des limites nord-est et nord-ouest du lot 3 388 235 appartenant actuellement à Jacques-Alain Vézina et Lyne Vézina; l'emprise de cet ancien chemin public étant incluse dans ce lot 3 388 235.

De consentir une cession de tous les droits, titres et intérêts de la Municipalité dans cet ancien chemin public inclus et compris dans le lot 3 388 235 aux propriétaires de cet immeuble.

De déclarer que la contrepartie pour cette cession a déjà été acquittée par la cession d'une autre lisière de terrain tel que ci-haut relaté.



De déclarer que les frais relatifs à la préparation, la signature et l'inscription au registre foncier de cette cession seront assumés par les propriétaires de ce lot.

D'autoriser le maire, Bernard Ouellet et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout acte relatif à cette cession.

Adoptée à l'unanimité.

---

16002-11-2013  
point no 12b

### **VENTE DE TERRAINS – RUES DES ORCHIDÉES ET DES CAMPANULES**

ATTENDU QUE la Municipalité désire vendre 19 terrains à usage résidentiel pour des habitations unifamiliales isolées situés sur les prolongements des rues des Orchidées et des Campanules;

ATTENDU QUE des promesses d'achat seront ou ont été signées pour les lots suivants : 4 448 285, 4 448 286, 4 448 287, 4 448 288, 4 448 289, 4 448 290, 4 448 291, 4 448 292, 4 448 293, 4 448 294, 4 448 295, 4 448 296, 4 448 297, 4 448 298, 4 448 299, 4 448 300, 4 448 301, 4 448 308 et 3 384 245.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le Maire, Bernard Ouellet ou le maire suppléant et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité, les offres d'achat ainsi que les contrats de vente pour chacun des lots ci-haut énumérés.

La présente résolution abroge la résolution no 15633-12-2012 adoptée le 17 décembre 2012.

Adopté à l'unanimité

---

16003-11-2013  
point no 12c

### **AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE ET PLACE FRANCOEUR**

ATTENDU QUE le contrat d'entretien ménager de l'Hôtel de Ville et Place Francoeur vient à échéance au 31 décembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres en ce qui a trait au contrat d'entretien ménager de l'Hôtel de Ville et de Place Francoeur.

Adopté à l'unanimité.

---

16004-11-2013  
point no 13a

### **RÉCEPTION DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLU(E)S**

ATTENDU QUE les membres du Conseil doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration des intérêts pécuniaires afin de pouvoir siéger en toute légalité lors des séances du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De recevoir les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux.

Adopté à l'unanimité

---

16005-11-2013  
point no 13b

### **AUTORISATION – SIGNATURES DU MAIRE EN POSTE**

ATTENDU QUE des élections municipales ont eu lieu le 3 novembre dernier;



ATTENDU QUE le maire élu au sein du conseil municipal est Bernard Ouellet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le maire Bernard Ouellet soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de St-Apollinaire :

- Tout chèque, pièce bancaire, transfert bancaire de tous les comptes bancaires de la Municipalité;
- Tout contrat de vente, de cession, de servitude, d'acquisition et ce, pour bonne et valable considération ou à titre purement gratuit, le tout selon les termes et considérations que ledit conseil municipal jugera opportun.

Adopté à l'unanimité

16006-11-2013  
point no 13c

### **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Julie Rousseau, conseillère no 4, comme maire suppléant, pour une période de 6 mois, à compter de ce jour.

Que madame Julie Rousseau soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié et/ou document requis, incluant les transactions bancaires, en remplacement de M. Bernard Ouellet, lorsque celui-ci est absent et que telle signature est requise durant cette période.

Adopté à l'unanimité

16007-11-2013  
point no 13d

### **NOMINATION DES CONSEILLERS, CONSEILLÈRE SUR DIVERS COMITÉS**

ATTENDU QUE des élections municipales ont eu lieu ce 3 novembre dernier et que la Municipalité se doit de nommer les élus sur divers comités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer les conseillers, responsables des fonctions suivantes :

TRAVAUX PUBLICS :	Jean-Pierre Lamontagne et Léopold Rousseau
ORDURES MÉNAGÈRES ET RÉCUPÉRATION :	Jean-Pierre Lamontagne et Léopold Rousseau
HORTICULTURE :	Jonathan Moreau
COMITÉ DES LOISIRS :	Julie Rousseau, André Sévigny et Jonathan Moreau
RASSEMBLEMENT VILLAGEOIS :	Alexandre D'Amour
FAMILLE ET TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF :	Julie Rousseau
POMPIERS :	Jonathan Moreau
BIBLIOTHÈQUE :	André Sévigny
HLM :	Alexandre D'Amour et André Sévigny
RÉSIDENCE DES AÎNÉS :	Léopold Rousseau
PARC INDUSTRIEL :	Alexandre D'Amour et André Sévigny
URBANISME, CCU ET PATRIMOINE :	Jean-Pierre Lamontagne et Julie Rousseau
FINANCES :	Bernard Ouellet et Léopold Rousseau
GESTION DU PERSONNEL :	Alexandre D'Amour et André Sévigny

Adopté à l'unanimité



16008-11-2013  
point no 16

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 11 novembre 2013 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

---

16009-11-2013  
point no 17

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 11 novembre 2013, à 20 h 20.

Adopté à l'unanimité

---

Bernard Ouellet,  
Maire

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

---

*PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 2 DÉCEMBRE 2013*

---